

## OUTILS POUR LES LIEUX DE CONCERTATION

### Outil 4 : Élaborer les objectifs et planifier les activités de notre lieu de concertation



#### Des questions qui se posent

*Au mois de septembre, le Comité sur l'alimentation se réunit. Il doit discuter de son plan d'action annuel. Ce comité se réunit six fois par année et il a comme mission de faire de la sensibilisation. La priorité de cette année a déjà été établie : rejoindre les personnes qui sont confrontées à des difficultés financières. Les contributions de différents partenaires et la recherche de commandites ont permis au Comité d'avoir un budget de 5000\$ pour réaliser des actions cette année. Lors de la rencontre, de nombreuses idées sont émises. Le Comité doit maintenant décider quelles seront les actions retenues et comment elles seront réalisées. Plusieurs membres estiment qu'il est difficile de déterminer des résultats précis à atteindre lorsque l'on fait de la sensibilisation. D'autres croient, au contraire, qu'il est essentiel de fixer des objectifs clairs. Un membre manifeste beaucoup d'impatience : il trouve que les discussions s'éternisent, qu'il y a beaucoup de « pelletage de nuages » et que la Table ne passe pas suffisamment vite à l'action.*

#### À qui s'adresse cet outil?

- Aux membres des lieux de concertation.

#### Thèmes abordés dans cet outil

- Les objectifs de notre lieu de concertation.
- Le plan d'action de notre lieu de concertation.

## L'importance d'établir les objectifs et de planifier les activités de notre lieu de concertation

- Un objectif définit clairement, de façon observable et généralement mesurable, les résultats que l'on souhaite atteindre pour une période de temps donnée.
- Les objectifs d'un lieu de concertation découlent des buts poursuivis et des priorités établies. À partir de ces buts et de ces priorités, quels résultats souhaitons-nous obtenir pour la prochaine année?
- La détermination d'objectifs permet aux membres du lieu de concertation de travailler tous dans le même sens.
- Les objectifs sont également un point de repère important au moment de l'évaluation d'un lieu de concertation.
- Planifier, c'est décider ce que l'on va faire et comment on va le faire. La planification permet d'identifier des actions et des activités concrètes à réaliser et d'y associer les ressources nécessaires à leur mise en œuvre. La planification implique donc de faire des choix, surtout dans un contexte de ressources limitées.

### Quels sont les objectifs de notre lieu de concertation?

- Les objectifs sont fixés en fonction des besoins auxquels le lieu de concertation souhaite répondre. Les questions entourant l'établissement des objectifs pourraient être les suivantes : À quels besoins voulons-nous répondre cette année? Quels résultats souhaitons-nous obtenir dans la réponse à ces besoins? Qu'est-ce qui nous fera dire à la fin de l'année que nous avons atteint les résultats souhaités?
- En fonction de la mission et des orientations du lieu de concertation, les résultats visés peuvent être fort différents. Certains résultats s'observent en dehors du lieu de concertation. Par exemple, si les objectifs d'un lieu de concertation sont en lien avec le réseautage, les résultats pourront se traduire par une augmentation des références entre les organisations membres.
- Les objectifs fixés doivent être réalistes et tenir compte des ressources dont dispose le lieu de concertation.
- Les objectifs doivent également être rassembleurs et faire du sens pour l'ensemble des membres du lieu de concertation.

### Pistes de réflexion

- Nos façons d'identifier nos priorités et de déterminer nos objectifs.
- La mise à contribution de l'ensemble des membres dans l'établissement de nos objectifs.
- La prise en compte des ressources dont dispose notre lieu de concertation.
- La révision annuelle de nos priorités et de nos objectifs.

### Des moyens pour soutenir la réflexion

- Réflexion annuelle sur les priorités et les objectifs du lieu de concertation. Idéalement, cette activité devrait avoir lieu au début de l'année d'activités.

- Le nombre de rencontres annuelles d'un lieu de concertation est généralement limité. Il faut donc que l'établissement des priorités et des objectifs se fasse dans une formule souple et assez courte. Dans cette perspective, il est possible de préparer l'activité collective en faisant parvenir au préalable des éléments de réflexion aux membres du lieu de concertation. Toutefois, afin de susciter une adhésion de l'ensemble des membres aux priorités et aux objectifs retenus, il est nécessaire que la décision finale soit prise de façon collective.

## **Quel est le plan d'action de notre lieu de concertation?**

- Un plan d'action comporte généralement les éléments suivants : les objectifs à atteindre, les actions et activités à réaliser, les responsables de la mise en œuvre, les ressources nécessaires, l'échéancier et des indicateurs qui permettront de déterminer si les objectifs ont été atteints.
- Selon la nature du lieu de concertation et les ressources disponibles, le plan d'action sera plus ou moins élaboré.
- Le plan d'action est un outil qui permet de demeurer réaliste puisqu'il établit si le lieu de concertation dispose des ressources nécessaires pour réaliser les activités identifiées.
- Plusieurs lieux de concertation mettent sur pied des comités de travail afin d'accomplir des mandats spécifiques. La démarche de ces comités de travail constitue un élément du plan d'action du lieu de concertation.

### **Pistes de réflexion**

- Présence d'un plan d'action adapté à la réalité de notre lieu de concertation et aux ressources dont nous disposons.

### **Des moyens pour soutenir la réflexion**

- Établir de façon collective un plan d'action annuel. Cette activité a lieu en début d'année.
- Si le plan d'action est élaboré pour une période plus longue, il devrait être révisé sur une base annuelle.

## En résumé

### Outil 4 : Les objectifs et le plan d'action de notre lieu de concertation

	Nos acquis	Ce que nous devons développer	Nos moyens pour y arriver
<b>Les objectifs notre lieu de concertation</b>			
Notre lieu de concertation a-t-il un mécanisme pour établir ses priorités et ses objectifs pour une période de temps déterminée?			
Les priorités et les objectifs de notre lieu de concertation ont-ils été établis par l'ensemble des membres? De quelle façon et à quel moment?			
Les priorités et les objectifs établis tiennent-ils compte des ressources dont dispose notre lieu de concertation? Ces priorités et ces objectifs sont-ils clairs et réalistes?			
<b>Le plan d'action de notre lieu de concertation</b>			
Notre lieu de concertation a-t-il un plan d'action?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation présente-t-il de façon claire les objectifs poursuivis pour une période de temps déterminée?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation identifie-t-il des actions et des activités qui permettront d'atteindre les objectifs établis?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation identifie-t-il les responsables, les ressources nécessaires et les échéanciers pour la mise en œuvre des actions et des activités prévues?			
Le plan d'action de notre lieu de concertation comporte-t-il des indicateurs qui permettront de déterminer si les objectifs fixés ont été atteints?			